

# Accident industriel survenu sur le site de Vale NC les 06 et 07 mai 2014

Bilan intermédiaire et plan  
d'actions de la province Sud

Présentation du 30 mai 2014



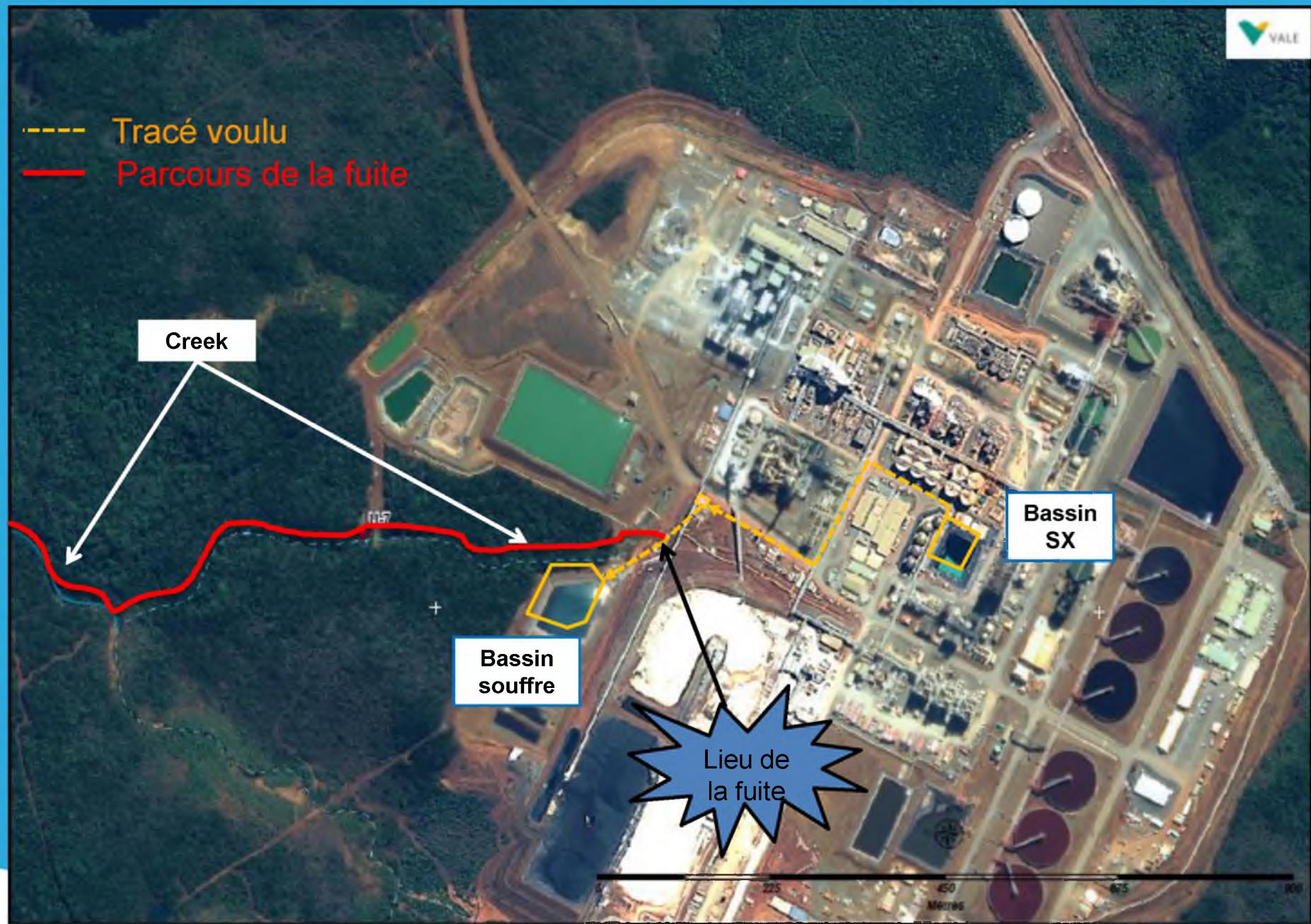
# 1. Déroulement et causes de l'accident

## ✓ Déroulement

Dans la nuit du 6 au 7 mai 2014, un rejet accidentel d'environ 96m<sup>3</sup> de solution acide s'est déversé dans le creek de la Baie Nord lors du transfert des effluents du bassin de confinement de la raffinerie (bassin SX) vers le bassin soufre du système de confinement tertiaire (TCS) (voir plan). La fuite est liée à une vanne démontée sur le circuit de transfert.



----- Tracé voulu  
— Parcours de la fuite



## ✓ Causes

- **Causes primaires** : causes humaines : non-respect des procédures, pas de vérification terrain
- **Causes secondaires** : causes organisationnelles (utilisation du circuit de confinement tertiaire comme circuit de transfert en mode dégradé)



## 2. Actions administratives et judiciaires

- Arrêté de la province Sud de suspension de l'activité de l'usine (7 mai 2014) ;
- Enquête pilotée par le procureur de la République : recherche de toutes les infractions commises ;
- Procédures judiciaires diligentées par la province Sud :
  - *Procès-verbal d'infraction aux installations classées,*
  - *Procès-verbal d'infraction aux espèces protégées.*
- Constitution de partie civile par la province Sud pour indemnisation du préjudice environnemental.



### **3. Commande d'une expertise indépendante par l'INERIS**

**3.1. Dans une première phase, depuis le 21 mai 2014, un diagnostic général relatif à la sécurité du site a été réalisé par l'INERIS pour répondre aux questions suivantes :**

- la stratégie de maîtrise des risques (dispersion toxiques, incendies, pollution) est-elle au niveau des meilleurs standards et effectivement mise en œuvre ? ;
- l'organisation en place (dimensions système et humaine) se donne-t-elle les moyens d'apprendre et tire-t-elle l'ensemble des leçons possibles des incidents ?

#### **OBJECTIFS :**

**Obtenir un avis indépendant et éclairé sur la démarche globale de gestion de la sécurité adoptée par l'industriel.**



# 4. Conclusions préliminaires de l'INERIS

*(diaporama)*

# 5. Actions de la province Sud pour augmenter le niveau de sécurité des installations de VALE NC

## 5.1. Actions en cours

- Bilan des inspections des installations par DIMENC
- Renforcement des actions de sécurité (ci-après)

### 5.1.1. Système de gestion de la sécurité :

Demande d'audit externe du système en décembre 2012 par la province Sud. Le système présente des non conformités, de forme principalement, au regard du formalisme attendu dans le code de l'environnement.

→ Demande de révision des études de dangers par la province Sud

#### OBJECTIFS :

- Transmission des études de dangers finalisées pour fin juin 2014 (aujourd'hui 20 études sur 22 – dont étude de dangers globale de synthèse) -- Révision du SGS et du plan des mesures d'urgences avant fin septembre 2014;
- Plan d'action pour la mise en place de mesures correctives de maîtrise des risques éventuellement nécessaires.

## 5.1.2.Bilan de fonctionnement global : demande de réalisation anticipée : 2014 au lieu de 2018

### **OBJECTIFS :**

**Compléter la mise à jour du SGS et du plan des mesures d'urgence en fournissant à la province Sud les éléments d'actualisation depuis la précédente étude d'impact sur la base :**

- D'une analyse du fonctionnement de l'installation au cours de la décennie passée ;
- D'une analyse des performances des moyens de prévention et de réduction des pollutions et des risques environnementaux par rapport à l'efficacité des techniques disponibles.

Ce bilan doit déboucher sur un plan d'actions de maîtrise des risques chroniques générés par les installations.



## **5.2. Nouvelles actions à mettre en œuvre**

### **5.2.1. Poursuite de l'expertise INERIS**

**Deuxième expertise réalisée à moyen terme selon deux axes identifiés aujourd'hui :**

- **Audit de la structure du système de gestion de la sécurité (SGS) suite à la mise à jour des études de dangers et à la mise en place de la nouvelle organisation**
- **Audit des axes de progrès organisationnels et humains pour favoriser le développement d'une représentation des risques partagée et d'une vigilance collective**



## 5.2.2 Renforcer l'appui technique de l'inspection des installations classées

- **Renforcer l'appui technique à disposition de l'inspection au travers de partenariats permanents avec des organismes d'expertise, notamment:**
- ✓ **En cours: partenariat avec l'INERIS:**
  - **Projet de convention pluri annuelle province Sud – INERIS,**
  - **Saisine de l'INERIS pour des problématiques particulières ou des missions spécifiques;**
- ✓ **A l'étude (sur le modèle des appels à expertise des DREAL):**
  - **ADEME, BRGM, des bureaux d'études privés, etc.**

## 5.2.3 Renforcer le suivi et le contrôle environnemental

- **Les nouvelles contractualisations**

**De nouvelles conventions engageant la province Sud pour la période 2015-2019, doivent être finalisées courant 2014 (Œil, CCB),**

**Ces conventions devront renforcer le suivi environnemental:**

- **Convention province Sud-Œil**: elle positionnera l'Œil comme un véritable outil de veille environnementale en affectant les crédits nécessaires au pilotage d'indicateurs et de réseaux indépendants de suivi,
- **Convention de Conservation de la Biodiversité**: elle prévoira nécessairement le financement des mesures compensatoires en tenant compte du cumul des impacts environnementaux depuis plusieurs années.



- **La réalisation d'une étude globale d'évaluation environnementale pour:**
  - Mesurer les écarts entre l'étude d'impact réalisée pour le lancement du projet et la réalité des impacts constatés,
  - Vérifier la pertinence des mesures environnementales proposées initialement avec les enjeux identifiés aujourd'hui,
  - Mesurer le respect effectif des dispositions réglementaires en matière d'environnement,
  - Redéfinir le niveau des mesures compensatoires.
- **Une certification de performance environnementale : demander à l'industriel d'engager sans tarder une démarche visant à la certification de performance environnementale (type ISO 14 001) du site industriel. Construction d'indicateurs et d'une démarche de communication plus ouverte.**



## **6. Restaurer le Comité d'Information, de Concertation et de Surveillance sur les impacts environnementaux (CICS)**

**Le CICS, prévu par le code de l'environnement, sera réactivé.  
Il s'agit d'un organe central de surveillance.**

**Il constituera un lieu d'information, de débats et d'orientations sur les impacts environnementaux du site industriel.**

**Sous la présidence du président de la province Sud, il réunira les représentants des institutions, des aires coutumières, des associations et de l'industriel.**



# **Sa composition détaillée (17 membres) :**

## **Présidé par le président de la province Sud**

- 1. Le haut-commissaire**
- 2. Le président du gouvernement**
- 3. Le président de la commission intérieure en charge de l'environnement**
- 4. Le président de la commission intérieure en charge du développement économique**
- 5. Un conseiller provincial par groupe politique représenté**
- 6. Un représentant des associations de protection de l'environnement**
- 7. Le Maire du MONT DORE**
- 8. Le Maire de YATE**
- 9. Le président du conseil de l'aire Djubéa-Kaponé**
- 10. 3 représentants des autorités coutumières de YATE**
- 11. 3 représentants des autorités coutumières du MONT DORE**
- 12. Le PDG de VALE NC**
- 13. Le PDG de Prony Energie**
- 14. Un représentant du comité Rhéébu Nùù**
- 15. Le directeur de l'environnement de la PS (DENV)**
- 16. Le directeur en charge des mines (DIMENC)**



**Le CICS pourra s'appuyer sur le comité de pilotage défini au code de l'environnement et se réunir en sous commissions thématiques.**

**Dans les deux mois à venir, il se réunira au moins à 2 reprises, dont une première fois en juin.**

**Le premier ordre du jour prévisionnel pourrait porter sur:**

- **Définition d'une méthodologie/calendrier du CICS**
- **Point sur la situation de Vale à la date de la réunion**
- **Mise en œuvre des prescriptions fixées par la province Sud**
- **Point sur des dossiers techniques particuliers :**
  - **Plans particuliers d'intervention (PPI)**
  - **Émissaire marin**
  - **Stockage des résidus**
  - **Dossier de régularisation minière**
  - **....**



## **7. Une nouvelle gouvernance interne attendue**

### **7.1. Management de la sécurité et de l'environnement**

L'entreprise doit tirer les conséquences des incidents multiples survenus ces dernières années, afin d'améliorer dans les plus brefs délais sa gouvernance interne dans le management de la sécurité.

### **7.2. Création d'une direction transversale dédiée à la sécurité et à la gestion des risques**

### **7.3. Rôle rénové du CCCE**

Le renforcement du rôle du CCCE dans sa mission de suivi en matière de sécurité et d'environnement devra être consacré et effectif.



## **8. Un projet d'arrêté en cours de finalisation**

### **8.1 Objectif :**

- Imposer l'application stricte des recommandations de l'INERIS et de la province Sud pour améliorer sensiblement la sécurité des installations ;
- Respecter la période des deux mois évoquée lors de la réunion coutumière du 24 mai et disposer d'éléments concrets de mise en œuvre des actions sous ce délai ;
- Permettre le redémarrage en sécurité des installations de VALE pour prendre en compte l'attente des salariés et des sous-traitants.



## 8.2 : Actions à mener / documents imposés

➤ *Immédiatement*

- **Equipement de l'ensemble des points de rejet d'alarmes**
- **Création d'un service d'inspection unique**

➤ *Sous 1 mois :*

- **Finalisation de l'ensemble des actions organisationnelles pour étanchéifier le site**
- **Création d'une direction sécurité dédiée**
- **Fourniture des études des dangers finalisées**
- **Reclassification des mesures de réduction des risques**



➤ Sous 2 mois :

- **Actions d'amélioration du contrôle de l'intégrité des équipements et de gestion des modes dégradés de fonctionnement**
- **Système de gestion de la sécurité révisé**
- **Exercices de situations d'urgence**

**A l'issue de ce délai de deux mois, une synthèse de l'ensemble des actions menées et de celles restant à mener sera communiquée à la province Sud et présentée lors d'un CICS.**

➤ Sous 3 mois :

- **Révision du POI**

➤ Sous 4 mois :

- **Lancement des nouvelles expertises préconisées par l'INERIS**
- **Remise du bilan de fonctionnement anticipé**



Merci de votre  
attention